

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Pilotage et Gestion

Mesdames et Messieurs les maires des
communes de :

cf. liste en annexe

Référence : 01-2023-00113

Affaire suivie par : E. Meyer-Delion
ddt-spge-pg@ain.gouv.fr
tél. 04 74 50 67 50

Bourg en Bresse, le 23 janvier 2024

Mesdames et messieurs les maires,

Une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, relative au plan de gestion d'enlèvement de la Jussie, plante invasive sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône, porté par le conseil départemental de l'Ain, se déroulera pendant **19 jours, du jeudi 22 février 2024 à partir de 8h30 au lundi 11 mars 2024 jusqu'à 12h00.**

Cette enquête est menée en application des articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

Elle se déroulera dans toutes les communes visées à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête. **Ainsi, l'affichage sera effectué dans toutes les mairies, dont la vôtre.**

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête seront déposés en mairie de Montrevel-en-Bresse, Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes, Chalamont, Condeissiat, Curciat-Dongalon, Faramans, Romans, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Sainte-Olive et Saint-Paul-de-Varax pour la consultation et la formulation d'observations par le public.

Votre commune est uniquement concernée par l'affichage de l'avis d'enquête que vous trouverez ci-joint, accompagné de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Cet affichage devra être mis en place du vendredi 2 février 2024 au 11 mars 2024 inclus, dans vos lieux habituels.

J'attire votre attention sur l'importance de cette formalité sans laquelle l'enquête ne saurait se dérouler dans des conditions légales. Vous m'adresserez, à l'issue de l'enquête publique, le certificat d'affichage ci-joint, renseigné des dates extrêmes d'affichage.

Monsieur Hervé FIQUET, domicilié 9 rue des Bottières – CHAZAY D'AZERGUES 69380 – tél : 04 72 54 00 75 et 06 80 63 89 – courriel : herve.fiquet@gmail.com, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Lyon.

Monsieur Jean DUPONT a été nommé commissaire-enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Lyon. Le commissaire-enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Ain (www.ain.gouv.fr - rubrique enquêtes publiques) et sur le site internet du conseil départemental de l'Ain : www.ain.fr/enquete-publique-jussie/.

Les observations du public peuvent être également adressées par voie électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Elles seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Ain par mes soins, dans les meilleurs délais.

Si vous le souhaitez, ce dossier peut être adressé à votre conseil municipal par courrier en formulant la demande auprès de mes services.

En effet, votre conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande. Cet avis, pour être pris en compte, doit intervenir au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'exécution de ces opérations.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les maires, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de service,

Jean ROYER

2024.01.23

15:06:19

+01'00'